

## Besoin d'aide sur VIATRAJECTOIRE ?

Vous pouvez téléphoner au service d'aide de VIATRAJECTOIRE :  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30  
**0 801 110 110**



### Qui peut vous aider à remplir votre dossier ?

Par exemple :

- Assistants sociaux
- Associations spécialisées
- France services
- Maison des solidarités
- Dispositif d'Appui à la Coordination - DAC Communauté 360
- Conseil Départemental
- Aide Sociale à l'enfance



### Les partenaires de VIATRAJECTOIRE :



POUR LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES



### VIATRAJECTOIRE c'est quoi ?

Vous êtes :

- une personne en situation de handicap,
- son parent,
- un proche aidant,
- son représentant légal.



**Vous cherchez une place dans un établissement ou un service médico-social.**

Par exemple, vous cherchez une place dans un IME, un foyer, un SAVS.



Le site internet [www.usager.viatrajectoire.fr](http://www.usager.viatrajectoire.fr) vous aide à trouver un établissement qui vous correspond.  
Ce service est gratuit.



Sur le site [www.usager.viatrajectoire.fr](http://www.usager.viatrajectoire.fr) :

- vous trouvez **une liste d'établissements**,
- vous remplissez **un dossier unique d'admission** : le DUA est un formulaire unique de demande d'admission. Il est accessible en ligne. Vous saisissez les informations nécessaires à l'étude de votre demande par les ESMS, et pouvez les mettre à jour à tout moment.
- vous pouvez envoyer ce dossier à **plusieurs établissements**,
- vous recevez **la réponse de ces établissements**



## Vous vous connectez pour la première fois sur le site [www.usager.viatrajectoire.fr](http://www.usager.viatrajectoire.fr)

Vous avez fait une **demande d'orientation à la MDPH/MDA**. La MDPH c'est la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées, la MDA c'est la Maison Départementale de l'Autonomie. Vous avez reçu votre **décision d'orientation de la MDPH/MDA**.



1. Vous vous connectez sur le site [www.usager.viatrajectoire.fr](http://www.usager.viatrajectoire.fr)



Créer / Gérer mon dossier



3. Vous cliquez sur :

Accéder au suivi de vos décisions d'orientation et à votre dossier d'admission

4. Vous sélectionnez votre MDPH/MDA. Vous saisissez **votre n° de dossier**. Votre numéro de dossier est sur la décision d'orientation de la MDPH/MDA. Vous saisissez **votre mot de passe provisoire**. Votre mot de passe provisoire est sur la décision d'orientation de la MDPH/MDA.



5. Vous devez créer un nouveau mot de passe. Votre nouveau mot de passe doit contenir 12 caractères minimum. - au moins une lettre minuscule, - au moins une lettre majuscule, - au moins 1 chiffre, - au moins 1 caractère spécial par exemple @, !, ?

Vous confirmez votre nouveau mot de passe.



Vous saisissez votre adresse mail.

## Vous créez votre dossier unique d'admission sur le site [www.usager.viatrajectoire.fr](http://www.usager.viatrajectoire.fr)

1. Vous vous connectez sur le site [www.usager.viatrajectoire.fr](http://www.usager.viatrajectoire.fr)



Vous saisissez votre numéro de dossier.

Vous saisissez votre nouveau mot de passe.

2. Vous complétez votre dossier d'admission.



Vous saisissez les informations :

- Administratives,
- Parcours personnel,
- Vie quotidienne.

3. Vous cherchez des établissements

dans [Annuaire ESMS](#)



Un ESMS est un établissement ou un service médico-social.



4. Vous choisissez des établissements qui vous correspondent.



Envoyer une demande



5. Vous cliquez sur le bouton [Envoyer une demande](#)



6. Les établissements que vous avez choisis

reçoivent votre dossier.

7. Pour voir les réponses des établissements

vous cliquez sur [Mes décisions et demandes](#)